

Accords fiscaux—Loi

... que le ministre des Finances du Québec, M. Gérard D. Lévesque, a annoncé, lors du discours sur le budget du 1^{er} mai 1986, que notre gouvernement se trouvait contraint de prélever une surtaxe sur les entreprises. Cette surtaxe est destinée à combler le manque à gagner pour le Trésor québécois provenant, d'une part, d'un paiement de 66 millions de dollars que le Québec n'a pas reçu au titre du programme de péréquation et, d'autre part, de la réduction de 82 millions de dollars en 1986-1987 des paiements de transferts destinés à la santé et l'enseignement postsecondaire. Le gouvernement du Québec s'est engagé à reconsidérer cette surtaxe prélevée sous la contrainte des coupures fédérales si le gouvernement fédéral respecte ses engagements à l'égard de la péréquation, retire son projet de loi C-96 et s'engage sans tarder dans la voie de la négociation avec les provinces.

En tout cas, monsieur le Président, nous avons un gouvernement qui a dit aux électeurs qu'il est nécessaire de faire des discussions, qu'il est nécessaire d'avoir des négociations avec toutes les provinces avant d'effectuer de tels changements. Mais ce gouvernement n'a pas respecté sa promesse. Ce gouvernement a décidé de faire le contraire. Ce gouvernement a décidé de faire exactement la même chose que le gouvernement libéral a fait avant ce gouvernement. Ce gouvernement a décidé de faire des coupures et on peut dire que ce ne sont pas les coupures, mais vraiment on a indiqué que ce sont des coupures qui sont très difficiles pour toutes les personnes dans ce pays.

[Traduction]

Il est triste de voir qu'on n'hésite pas à poignarder les Canadiens dans le dos, à supprimer des crédits pourtant essentiels pour l'avenir des services de santé et de l'enseignement postsecondaire.

Il y a sûrement moyen de ramener les parlementaires à la raison. Ces dépenses sont nécessaires. Envisageons-les comme un investissement dans l'avenir du Canada et mettons fin à cette offensive vorace alors que les Canadiens, d'un bout à l'autre du pays, ont tant besoin d'assurer leur avenir et celui du pays et donc de pouvoir compter sur l'enseignement postsecondaire et les services de santé.

M. Frith: Monsieur le Président, j'ai une très brève question à poser. Le député nous expliquerait-il davantage en quoi le programme des 6 et 5 p. 100 établi en 1982 a touché la prestation des services de santé?

● (1640)

M. Langdon: Monsieur le Président, je citais le guide de la campagne électorale conservatrice. Je suppose que dans le cadre du programme de restrictions à six et cinq pour cent, on avait cherché à comprimer les dépenses gouvernementales, et que, ce faisant, on a compromis le financement qui devait être accordé au titre de l'enseignement postsecondaire et de la santé. Si j'ai rappelé cette promesse, c'est que, essentiellement, on s'était engagé dans ce guide à rétablir le financement à son niveau original, mais ce mandat n'a pas été respecté. En fait, les conservateurs ont fait le contraire. Leur gouvernement a suivi la voie dans laquelle s'était engagé le gouvernement précédent, au lieu de tenir les promesses qu'il avait faites aux Canadiens.

M. Frith: Monsieur le Président, le député peut-il reconnaître officiellement devant la Chambre que le programme de restrictions à six et cinq pour cent excluait de manière précise le domaine de la santé? Ce domaine n'a effectivement pas été touché par ce programme de restrictions. Je tiens à le préciser, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): Je donne la parole au député de Champlain (M. Champagne). Excusez-moi, mais est-ce que le député d'Essex—Windsor (M. Langdon) avait quelque chose à ajouter?

M. Langdon: Effectivement, monsieur le Président, je voudrais dire quelques mots. Je préférerais que le député de Sudbury (M. Frith), avec tout le respect que je lui dois, ne fasse pas de mise au point sur des propos que j'ai tenus. Toutefois, à mon avis, bien qu'il n'ait pas touché au financement des programmes de santé, ce programme de restrictions a bel et bien eu des répercussions sur l'enseignement postsecondaire. Si l'ancien ministre avait prêté une oreille attentive à mon discours, il aurait constaté que je citais le guide de la campagne conservatrice à propos de l'enseignement postsecondaire.

[Français]

M. Champagne (Champlain): Monsieur le Président, j'ai écouté avec attention le discours de mon collègue et j'ai sur-sauté quelque peu lorsqu'il a dit à cette Chambre que le gouvernement progressiste conservateur n'avait pas consulté les provinces lorsqu'on a décidé d'amener ce projet de loi sur la table. Je voudrais lui demander s'il est au courant qu'en novembre 1984, janvier 1985, mai 1985, septembre, novembre et décembre 1985, nous avons eu des discussions avec les ministres des Finances de chacune des provinces, que nous nous sommes penchés sur la question et, contrairement à ce qu'il a affirmé en disant qu'on n'avait jamais consulté les provinces, je voudrais lui demander comment il se fait qu'on a rencontré les ministres des Finances de chacune de ces provinces-là, et s'il peut nous dire ou rétracter le fait en disant: Monsieur le Président, je me suis trompé et c'est vrai que le gouvernement progressiste conservateur a consulté les ministres des Finances avant d'amener ce projet de loi sur la table.

M. Langdon: Monsieur le Président, nous avons ici un cas typique de consultation conservatrice, c'est une consultation qui consiste à faire des annonces, des décisions et de les communiquer aux provinces. Si c'est vrai qu'il y a assez de consultations, pourquoi le premier ministre du Québec, dans sa lettre, et c'est sa lettre que j'ai citée dans ce débat, a-t-il indiqué qu'il est nécessaire de négocier avec les provinces? Pourquoi a-t-il fait une telle suggestion s'il y a tant de consultations sur cette décision très difficile pour les Canadiens?

[Traduction]

M. Bill Attewell (Don Valley-Est): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends la parole pour traiter de nouveau du projet de loi C-96. Je tiens à préciser certains points avant d'aborder les détails de ce projet de loi, car ce serait injuste de ne pas le faire. On ne saurait examiner ce projet de loi sans tenir compte également du bilan du gouvernement et du vaste éventail de mesures que nous poursuivons sur tous les fronts.

Remontons à novembre 1984, lorsque le ministre des Finances (M. Wilson) a indiqué dans son exposé financier, puis confirmé par la suite dans son budget de mai 1985, que le gouvernement entendait englober les transferts financiers aux provinces dans son plan de réduction du déficit, de façon à répartir l'effort de compression des dépenses aussi généralement et équitablement que possible. Cette annonce remonte à plus de 20 mois.